

DEC131481DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Yadranka KRASEVEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°0 10A004 DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8083 intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen et nommant Monsieur Alain BLUM, directeur de l'unité ;

Vu la décision n° DEC122862INSHS du 22 novembre 2012 portant cessations de fonctions et nomination de Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF directrice par intérim de l'unité UMR8083, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yadranka KRASEVEC, délégation est donnée à Monsieur Alain BLUM, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yadranka KRASEVEC et de Monsieur Alain BLUM, délégation est donnée à Madame Isabelle OHAYON, Chargée de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

(La délégation de signature donnée à Madame Isabelle OHAYON ne concerne que les missions)

Article 4

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

La Directrice d'unité
Catherine KLEIN-GOUSSEFF